

RECOMMANDATIONS

ADOPTÉES

AU

CONGRÈS FÉDÉRAL

Version finale incluant :

- La proposition **7**
adoptée par le conseil fédéral spécial du 7 août 2012
- Les propositions **3, 5, 11 et 14**
adoptées au bureau fédéral du 14 septembre 2012

30^e Congrès - 29 mai au 1^{er} juin 2012

ENSEIGNER • MILITER • PROGRESSER

Rapport du comité exécutif

ENSEIGNER

Des enjeux pour notre profession

1

Que la FNEEQ intervienne dans le débat public et organise au besoin les actions et les mobilisations nécessaires sur la base des positions suivantes :

Considérant les dérives observées dans plusieurs pays en matière d'assurance qualité ;

Considérant la situation québécoise, notamment l'expérience de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) et celle de l'audition des dirigeants des établissements d'enseignement de niveau universitaire à la Commission de la culture et de l'éducation ;

Considérant les projets d'entente de partenariat, les contrats de performance et les projets de loi 38 et 44 sur la gouvernance ;

La FNEEQ,

- ▣ Sur l'avenir des universités et devant l'urgence d'en défendre le caractère public et la mission :
 - **réitère la nécessité de tenir des États généraux et de participer à leur organisation sur la base des positions fédérales ;**

- ▣ En matière de reddition de comptes :
 - **s'oppose à toute démarche ayant comme effet de favoriser une approche basée sur l'obligation de résultats plutôt que sur l'obligation de moyens ;**
 - **s'oppose à toute forme de rémunération au mérite basée sur les résultats des élèves, étudiantes et étudiants ou sur l'évaluation des enseignantes et des enseignants ;**

- revendique une gouvernance collégiale des cégeps et des universités visant à assurer aux membres de la communauté académique davantage de contrôle sur leur propre milieu ;
- ▣ En matière d'assurance qualité :
 - privilégie l'autoévaluation des établissements dans une perspective de maintien et d'amélioration de la qualité des formations dans le respect de l'autonomie des universités et de leur mission plurielle et démocratique ;
 - juge qu'il est impératif que les spécificités des établissements soient prises en compte et conservées dans toute opération d'évaluation des établissements ;
 - s'oppose à des modes d'évaluation imposant une trop lourde charge administrative ;
 - revendique une place de plein droit pour les enseignantes et les enseignants dans l'élaboration de tout plan d'évaluation des établissements universitaires, en particulier au regard de la finalité et des modalités d'un tel processus ;
 - dénonce la mise en concurrence ainsi que la standardisation des pratiques que peuvent générer les processus d'assurance qualité.

2

Considérant que la création d'un ordre professionnel ne serait pas de nature à contribuer à la valorisation de la profession enseignante ;

Considérant qu'au Québec, la profession enseignante bénéficie actuellement d'un encadrement juridique, organisationnel et administratif adéquat, assurant ainsi la protection du public ;

Considérant que la création d'un ordre professionnel amènerait une judiciarisation de la profession peu propice au dialogue entre les parties ;

Considérant les coûts afférents à l'appartenance à un ordre professionnel ;

Que la FNEEQ s'oppose à la création d'un ordre professionnel pour les enseignantes et les enseignants du Québec.

3

Considérant l'importance de l'éducation dans la société ;

Considérant le peu de valorisation sociale dont jouit la profession enseignante ;

Considérant que le travail syndical, à la FNEEQ comme à la CSN, ne se limite pas à la défense et à la promotion de nos droits, mais qu'il porte également sur les enjeux sociaux d'importance, et ce, particulièrement en éducation ;

Considérant que le syndicalisme enseignant doit prendre les devants sur les questions liées à la profession enseignante ;

Considérant les enjeux majeurs qui concernent chacun des regroupements ;

Que la FNEEQ :

- a) **mandate le comité école et société pour organiser, en étroite collaboration avec le regroupement université, un forum sur la place des chargées et chargés de cours dans les universités à l'occasion duquel pourraient notamment être étudiés, les thèmes de la reconnaissance, de l'intégration pédagogique et institutionnelle, de l'autonomie professionnelle, de la liberté d'enseignement, de la stabilisation des emplois ainsi que de la recherche et de la création ;**
- b) **documente et analyse, dans une perspective de consolidation du réseau collégial:**
 - **l'influence des ordres professionnels et des agréments canadiens sur cet ordre d'enseignement ;**
 - **les pressions éventuelles d'une standardisation internationale des compétences et des cursus en enseignement supérieur sur l'ordre collégial ;**
 - **les conséquences de la concurrence intraordre et interordre, notamment en formation continue ;**
- c) **produise une analyse de l'état de l'autonomie professionnelle dans le réseau des écoles privées, et ce, à la suite de rencontres avec des enseignantes et des enseignants ;**
- d) **produise une étude sur les orientations institutionnelles des cégeps et des universités au regard de l'internationalisation ainsi que sur leurs effets.**

Adoptée par le
bureau fédéral du
14 septembre
2012

MILITER

Renouveler notre syndicalisme

4

Considérant les préoccupations émises par les membres lors de la tournée précongrès ;

Que la FNEEQ :

- **mette en place, dès le début du prochain mandat, une stratégie sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la contribution de la fédération à la vie syndicale locale ;**
- **invite ses syndicats à dégager les espaces nécessaires pour que leurs membres puissent s'approprier les enjeux soulevés au congrès et réfléchir à l'action syndicale et stimuler cette dernière ;**
- **invite ses syndicats à utiliser davantage les outils, la documentation et les formations disponibles pour contribuer à la vie syndicale locale.**

5

Considérant la montée des idéologies de droite, notamment au Québec et au Canada ;

Adoptée par le
bureau fédéral du
14 septembre
2012

Considérant l'importance de poursuivre le travail de sensibilisation des membres sur le mouvement syndical et sur les acquis sociaux auxquels il a grandement contribué ;

Considérant l'engagement historique de la FNEEQ dans la défense de valeurs telles la justice sociale, l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie, plus particulièrement lorsque l'éducation est concernée ;

Considérant l'importance que la FNEEQ a toujours accordée à l'information transmise aux membres des syndicats et au public en général ;

Considérant les nombreux moyens de communication dont dispose la FNEEQ ;

Considérant l'évolution rapide des technologies des communications, notamment l'avènement des réseaux sociaux ;

Que la FNEEQ mène une réflexion en profondeur sur ses stratégies de communications en tenant compte:

- **du fait qu'elle souhaite projeter une image reflétant les valeurs qu'elle défend, et ce, pour tous les médias qu'elle utilise et pour tous les publics auxquels elle s'adresse ;**
- **des objectifs et des stratégies de la fédération, des regroupements et des comités ;**

Qu'un comité de réflexion et d'orientation *ad hoc* soit mis sur pied afin d'élaborer le plan de communication. Le comité serait formé de la personne responsable politique des communications, de la personne conseillère syndicale aux communications, d'une personne employée de bureau et d'une personne en provenance de chaque regroupement.

PROGRESSER

Pour une meilleure action politique

6

Considérant l'adoption récente d'une nouvelle plateforme sur l'éducation par la CSN ;

Considérant la nécessité de faire valoir sur la place publique nos positions et notre vision concernant l'avenir de l'éducation ;

Considérant les dérives marchandes importantes qui minent l'éducation ;

Considérant la pertinence pour le mouvement syndical de prendre les devants concernant l'avenir de l'éducation plutôt que d'être systématiquement en réaction aux changements proposés ;

Considérant la nécessité de trouver des leviers politiques efficaces pour promouvoir nos solutions aux problèmes en éducation ;

Considérant l'intérêt probable d'autres organisations, syndicales ou non, pour une mobilisation en faveur d'un système d'éducation public plus juste, plus équitable, plus généreux et plus accessible ;

Que la FNEEQ demande à la CSN de convier rapidement ses principaux partenaires en éducation à chercher avec elle un levier politique approprié, appuyé sur une base militante, qui puisse permettre de promouvoir des positions communes sur les grands enjeux relatifs à l'avenir de l'éducation au Québec.

7

Adoptée par le
conseil fédéral
spécial du
7 août 2012

Considérant la recommandation adoptée au Congrès de la CSN à l'effet d'inclure la possibilité d'une grève sociale dans un plan de mobilisation et d'action visant les mesures rétrogrades mises en place par les gouvernements ;

Considérant le plan de travail sur la grève sociale dont la CSN se dotera cet automne;

Considérant les enjeux auxquels sont confrontés les syndicats en cette période de néolibéralisme ;

Considérant la difficulté de faire valoir nos idées dans un contexte de déficit démocratique.

Que la FNEEQ participe activement à la réflexion de la CSN sur une grève sociale en menant une première consultation dans ses syndicats sur les conditions à réunir pour en venir à utiliser ce moyen d'action et que pour ce faire,

- **elle s'assure de la production d'outils éducatifs concernant les effets des mesures d'austérité sur les membres ainsi que du financement pour la mobilisation dans les syndicats locaux;**
- **elle examine comment pourrait se dérouler une grève sociale, et de présenter au Conseil fédéral de décembre une stratégie de grève sociale qui inclut un calendrier, des planchers de grève, des objectifs clairs.**

Comme membre du Comité d'action et de suivi de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, que la FNEEQ poursuive son engagement au sein de celle-ci concernant la grève sociale.

Qu'un rapport d'étape sur l'ensemble de ces démarches soit présenté lors du Conseil fédéral du mois de décembre.

8

Que lors de la prochaine campagne électorale provinciale, la FNEEQ procède, en complément de celle que fera la CSN des programmes des partis, à l'analyse plus particulière de ces derniers au regard de l'éducation sur la base de ses positions et qu'elle la rende disponible aux syndicats pour leur permettre de mieux intervenir dans les débats.

9

Que la FNEEQ poursuive son engagement dans la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et qu'elle examine notamment la pertinence de s'intégrer à son comité d'action et de suivi.

10

Considérant le maintien de l'objectif de l'élaboration et de l'organisation d'une session de formation sur la vie syndicale et la prise de parole pour les militantes enseignantes ;

Considérant l'importance de continuer à favoriser l'engagement des femmes dans la vie citoyenne ;

Que la FNEEQ diffuse la brochure «Enseigner, militer, progresser au féminin» comme outil de réflexion et de sensibilisation et ce, parallèlement à un processus de consultation, de revue critique et un travail d'édition en collaboration avec des syndicats membres en sensibilisant les syndicats sur chacun des obstacles traités et sur les solutions pour les surmonter.

11

Considérant que l'application des politiques néolibérales a des conséquences catastrophiques sur les systèmes d'éducation publique et sur le mouvement syndical partout sur la planète ;

Adoptée par le
bureau fédéral du
14 septembre
2012

Considérant que les décisions du gouvernement Harper ont des conséquences dramatiques sur le travail des organisations non gouvernementales progressistes ainsi que sur Alliance syndicats et Tiers-monde (ASTM), le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et le Teachers Creativity Center (TCC) avec qui nous travaillons déjà ;

Considérant, que dans ce contexte, la création de liens plus soutenus avec les organismes internationaux est essentielle pour prendre la réelle mesure des changements planétaires et participer plus activement à la promotion de la démocratisation de l'éducation et des services publics ;

Que la FNEEQ actualise et revoie ses axes stratégiques en solidarité internationale en fonction des orientations suivantes :

- **en organisant une session de formation dont le but sera d'outiller les syndicats en solidarité internationale ;**
- **en développant un volet d'aide à la consolidation de syndicats étrangers dont les valeurs correspondent aux siennes ;**
- **en collaborant davantage avec des organismes non gouvernementaux progressistes ;**
- **en élaborant des critères qui favorisent la participation la plus large possible des membres à des événements internationaux, dont les forums sociaux, afin de créer des liens de solidarité.**

12

Considérant l'importance des enjeux en environnement ;

Considérant la nécessité de poursuivre en ce sens un travail de sensibilisation, d'animation et d'information auprès des syndicats ;

Considérant l'ampleur du travail dévolu à l'actuel comité santé, sécurité et environnement au cours de la prochaine période ;

Que la FNEEQ crée un comité distinct en environnement et qu'il soit composé de trois personnes de toute provenance ayant pour mandat :

- **de faire des recommandations au comité exécutif ;**
- **d'assurer le suivi des actions fédérales en environnement ;**
- **de sensibiliser les syndicats aux enjeux environnementaux.**

13

Considérant les modifications législatives et réglementaires proposées à la Loi sur la santé et la sécurité du travail et à son règlement, qui permettent l'application universelle des mécanismes de prévention prévus à ladite loi ;

Considérant qu'en conséquence de ces modifications, nos milieux de travail bénéficieraient, entre autres choses, de programmes de prévention en matière de santé et sécurité spécifiques à notre secteur d'activité, d'un comité de santé et sécurité au travail (même là où la convention collective n'en prévoyait pas) et de la nomination d'un représentant à la prévention ;

Que la FNEEQ donne le mandat au comité santé sécurité d'élaborer :

- **une politique type qui tienne compte des nouvelles dispositions de la LSST ;**
- **les outils nécessaires, y compris une campagne d'information tant à l'interne qu'à l'externe, pour permettre aux syndicats de s'ajuster à ce nouveau cadre réglementaire ;**
- **une session de formation relative au nouveau cadre d'intervention que prévoit la loi ;**
- **une recherche préliminaire sur le lien entre l'organisation du travail et la santé psychologique dans le cadre de la nouvelle loi et les conventions collectives, particulièrement sur les effets de la précarité à court et à long terme sur la santé psychologique et physiologique des enseignantes et des enseignants qui la subissent.**

14

Considérant que le mandat du comité précarité, relève et vie syndicales est de chercher à promouvoir l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants à statut précaire ;

Adoptée par le
bureau fédéral du
14 septembre
2012

Considérant les perspectives de la CSN qui visent, depuis le congrès de 2008, à « contrer les discriminations sur la base des statuts d'emploi » ;

Considérant la recommandation du dernier congrès de la CSN de « donner priorité à la lutte aux disparités de traitement dans le cadre de la négociation d'une convention collective » ;

Que le comité précarité, relève et vie syndicales travaille, en étroite collaboration avec les regroupements, à la reconnaissance des traitements distincts dans nos conventions collectives dans la perspective d'alimenter la réflexion et d'outiller les regroupements en vue de l'élimination des disparités de traitement dans nos milieux de travail.

Statuts et règlements

Amendements aux statuts et règlements

Que le congrès fédéral adopte les amendements aux statuts et règlements.

États financiers au 31 décembre 2011

Fonds général

Que le congrès fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et adopte les états financiers vérifiés au fonds général au 31 décembre 2011.

Fonds de négociation

Que le congrès fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et adopte les états financiers vérifiés au fonds de négociation au 31 décembre 2011.

Fonds d'administration des ristournes d'assurances

Que le congrès fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances et adopte les états financiers vérifiés au fonds d'administration des ristournes d'assurances au 31 décembre 2011.

Prévisions budgétaires

Que le congrès fédéral adopte les prévisions budgétaires 2012-2014 et que, conformément à la procédure 1.6 du Guide de gestion de la FNEEQ, l'aménagement de nos nouveaux locaux soit considéré comme une dépense non récurrente justifiant l'adoption d'un budget déficitaire au fonds général.

Dons

- | | |
|---|----------|
| ▪ Mouvement Démocratie Nouvelle | 1 000 \$ |
| ▪ Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) | 1 000 \$ |
| ▪ Université d'été des Nouveaux cahiers du socialisme | 1 000 \$ |

Don : Lutte étudiante et Loi 12

- Considérant que la FNEEQ soutient le mouvement étudiant dans sa lutte contre la hausse des droits de scolarité ;
- Considérant que la FNEEQ s'oppose à la loi 12 votée par le gouvernement Charest pour limiter les droits des Québécoises et des Québécois à s'exprimer contre ses mesures ;
- Que la FNEEQ verse 30 000 \$ à même le fonds de mobilisation dans les fonds légaux du mouvement étudiant.
- Que la FNEEQ assume les frais légaux pouvant être associés à la défense des syndicats affiliés et de leurs membres ayant participé à des activités décidées ou soutenues explicitement par la FNEEQ et visant à appuyer la lutte étudiante ou à contester la loi 12.

14 septembre 2012